



LA CHARTE DES PAYSAGES DU BAS-SAINT-LAURENT

Nous convenons d'intégrer dans nos pratiques les valeurs et principes ainsi que les engagements contenus dans la présente charte et d'en respecter les orientations.

NOS ORIENTATIONS

Connaître et reconnaître nos paysages remarquables.

Protéger et mettre en valeur notre patrimoine paysager, qu'il soit naturel ou humanisé.

Sensibiliser les acteurs de notre territoire à la valeur économique, sociale et culturelle de nos paysages de même qu'à l'impact de leurs interventions à court et à long terme.

Contrer et prévenir les phénomènes de banalisation et de dégradation de nos paysages d'intérêt.

Se concerter dans la planification et le suivi des gestes individuels et collectifs ayant un impact sur nos paysages.

NOUS NOUS ENGAGEONS À

Impliquer la population dans nos démarches de planification et de suivi de projets lorsque ceux-ci sont susceptibles d'affecter nos paysages.

Susciter la création de mesures de conservation et de mise en valeur des attraits naturels de notre environnement.

Maintenir les accès visuels et physiques à nos plus beaux paysages.

Assurer une intégration architecturale harmonieuse, surtout aux abords de nos principaux corridors routiers.

Favoriser, dans un souci d'authenticité, la conservation et la valorisation des caractéristiques de nos paysages et bâtiments qui témoignent de notre histoire régionale.

Adopter des lignes directrices pour guider les interventions individuelles et collectives aux entrées de nos villes et villages.

Assurer une meilleure qualité et une meilleure intégration de l'affichage.

Prendre en compte les paysages, leurs composantes et les valeurs sociales qui y sont associées, dans tous les grands projets d'infrastructures sur notre territoire.

Encourager chaque citoyen et chaque visiteur à participer à la conservation et à l'entretien des lieux qu'il fréquente et qu'il habite.

Promouvoir la revitalisation de nos noyaux urbains et villageois par des initiatives d'embellissement telles que la rénovation de bâtiments, l'enfouissement de fils, l'aménagement d'espaces verts, etc.

Nom de l'organisme

Signature

Date